

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LCL Compensation Carbone Actions Euro - P

Code ISIN : (C) FR0014005BV7

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le compartiment maître CPR Invest - Climate Action Euro - T1 EUR - Acc présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions de pays de la zone euro.

En souscrivant dans LCL Compensation Carbone Actions Euro - P, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Climate Action Euro - T1 EUR - Acc.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités.

Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP nourricier est identique à celui du Compartiment maître à savoir : "surperformer les marchés de la zone euro sur le long terme (au minimum 5 ans) en investissant dans des actions de sociétés de la zone euro s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de gouvernance (E, S et G soit collectivement ESG) au processus d'investissement."

Afin de sélectionner les sociétés les mieux positionnées pour lutter contre le changement climatique, la société de gestion s'appuie sur les données de CDP. CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations relatives à l'environnement. Les sociétés de l'univers d'investissement sont analysées d'un point de vue climatique en vue de sélectionner les sociétés les plus vertueuses selon les normes d'évaluation de CDP. L'univers d'investissement est composé d'au moins 90% de sociétés ayant un score CDP. Au moins 90% des actions en portefeuille sont notées par CDP et ont un score ESG.

La société de gestion s'engage à réduire l'univers d'investissement d'au moins 20% en excluant les sociétés ayant les moins bons scores climatiques CDP et celle exclues de sa propre méthodologie ESG interne."

Tout comme son Compartiment Maître, la gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique sur laquelle il n'existe aucun indicateur représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

L'OPC est un fonds nourricier d'un OPC géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

La politique de gestion du FCP nourricier est identique à celui du Compartiment maître à savoir :

"La stratégie d'investissement durable du compartiment est axée sur la lutte contre le changement climatique et vise à obtenir une intensité carbone inférieure à celle de l'indice MSCI EMU ou de son univers d'investissement."

La stratégie du compartiment vise à sélectionner des titres de sociétés de tous les pays et secteurs, quelle que soit leur capitalisation. Chaque secteur est analysé et la sélection des actions se fait selon les convictions des gestionnaires de fonds en matière d'investissement. Le portefeuille final se compose d'entreprises présentant les meilleures perspectives financières et extra financières.

La société de gestion intègre une approche durable complémentaire en analysant les entreprises préalablement retenues selon sa méthodologie d'analyse ESG interne et en excluant des sociétés sur la base des critères suivants :

- les plus mauvaises notations ESG globales ;
- les plus mauvaises notations E (composante Environnementale) et G (composante Gouvernance) ;
- les plus mauvaises notations selon des critères environnementaux ;
- les controverses en matière d'ESG.

En fonction de l'amélioration de la disponibilité et de la cohérence des données, la Société de gestion peut utiliser des données complémentaires qu'elle jugera pertinentes pour affiner son identification des sociétés les mieux placées pour faire face au changement climatique. La société de gestion s'engage à réduire au minimum de 20% l'univers d'investissement, par l'exclusion des plus mauvaises notes climatiques CDP et les exclusions issues de la méthodologie d'analyse ESG interne.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120%.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition."

En complément de la stratégie d'investissement qui vise à obtenir une intensité carbone inférieure à celle de l'indice MSCI EMU ou de son univers d'investissement (stratégie identique à la stratégie d'investissement du compartiment maître), le FCP nourricier dispose d'un mécanisme de compensation carbone. Ce mécanisme compensera l'empreinte carbone résiduelle du FCP nourricier c'est-à-dire résultant de la mise en œuvre de sa politique d'investissement. Le FCP nourricier compensera ainsi son empreinte carbone (prise en compte des scopes 1, 2, 3 - S'agissant du Scope n°3, seules les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang sont prises en compte (les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer). Elle sera obtenue grâce à l'utilisation de "VER" (Verified Emission Reduction). A la date de création du FCP nourricier, les projets sous-jacents des VER choisis ("FLORESTA DE PORTEL" au Brésil et "GANDHI WIND" en Inde) visent à conserver les forêts, protéger la biodiversité et développer les énergies renouvelables. Pour plus de détails sur les projets : <https://eco-act.com/fr/project>.

Tout comme son Compartiment Maître, la gestion du FCP nourricier étant fondée sur une thématique spécifique sur laquelle il n'existe aucun indicateur représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP nourricier.

Le FCP est un FCP nourricier d'un OPC géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le FCP nourricier a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement "Disclosure" ou (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Le FCP nourricier est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence dans le cadre du Règlement "Disclosure".

LCL Compensation Carbone Actions Euro - P est libellée en EUR.

LCL Compensation Carbone Actions Euro - P a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

LCL Compensation Carbone Actions Euro - P capitalise ses bénéfices nets et ses plus-values nettes réalisées

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète sa thématique d'investissement sur les actions de la zone euro.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPC maître, dans lequel est investi votre FCP, sont expliquées dans la rubrique "conditions de souscriptions et de rachats" du prospectus de l'OPC maître.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %
----------------	--------

Frais de sortie	Néant
-----------------	-------

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	1,91%* TTC de l'actif net moyen
----------------	---------------------------------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	15 % annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence.
---------------------------	---

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

*Les **frais courants** ont été **estimés** pour le premier exercice ou en raison d'un changement des frais anticipés par rapport à l'exercice précédent. Ils seront actualisés sur la base des frais du prochain exercice clos. Pour chaque exercice clos, le rapport annuel du FCP donnera le montant exact des frais encourus. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Il exclut :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de ce FCP, disponible à l'adresse <https://opc.lcl.fr> ou sur simple demande auprès de la société de gestion de portefeuille.

Performances passées

Votre FCP - part P ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

- Ce FCP a été créé en 2021.
- Ce FCP n'a pas d'indicateur de référence. L'indice MSCI EMU Net Return (dividendes nets réinvestis), sert à comparer les performances et, le cas échéant, à calculer les commissions de surperformance.
- Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en EUR.

Informations pratiques

www.cpr-am.com

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus, rapport annuel, document semestriel et autres informations pratiques et/ou sur les autres catégories de parts) : ces informations sont disponibles gratuitement et sur simple demande écrite à CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris France ou sur www.cpr-am.com
- Le documents d'information relatifs à la SICAV au compartiment maître CPR Invest - Climate Action Euro - T1 EUR - Acc sont également disponibles auprès de CPR Asset Management.
- Ce FCP est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- Le fait que l'OPC maître soit de droit étranger peut avoir une incidence sur le traitement fiscal des plus-values et revenus éventuels lié à la détention de parts du FCP nourricier.
- La valeur liquidative est disponible à chaque calcul auprès de la société de gestion de portefeuille.
- Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » telles que définies au sein des mentions légales du site internet de la société de gestion de portefeuille : www.cpr-am.com et/ou dans le prospectus du FCP.
- Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.
- La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er juillet 2022.